

BOVINS LAITIERS
REGLEMENTS PAR A.E.A.Q.

IMPORTANT :

Chaque race doit être exposée séparément et avoir au moins trois (3) exposants ainsi que dix-huit (18) sujets par race pour l'espèce bovine.

NOMBRE DE SECTIONS :

Une exposition doit offrir les sept (7) sections obligatoires suivantes et peut offrir autant de sections facultatives. Il n'est pas nécessaire d'offrir les mêmes sections facultatives pour chacune des races.

NOMBRE DE SUJETS PAR UNITE D'ELEVAGE:

Une exposition autorise l'exposant à présenter un maximum de 12 sujets pour permettre d'exposer les animaux de jeunes éleveurs dans les classes ouvertes.

ENREGISTREMENT DE L'ANIMAL

Tous les sujets doivent être la propriété de l'exposant et inscrit au nom de l'exposant, selon les règlements de leur association respective. Le certificat d'enregistrement doit attester que l'animal est de race pure ou au moins posséder 75% de patrimoine héréditaire. Tous les sujets doivent être tatoués clairement (sauf pour la race Holstein).

IMPORTANT:

Pour aucune considération soit pour maladie, mortalité, etc. L'Exposition n'admettra une bête non inscrite dans les délais prévus et par conséquent ne pourra être admise dans la vacherie.

CONCOURS PERFORMANCE TOTALE AYRSHIRE

(Les plaques ou rubans seront une gracieuseté de la Banque Nationale du Canada).

Une plaque ou un ruban sera décerné à l'exposant de la vache qui accumulera le plus grand nombre de points calculés selon la méthode qui suit:

REGLEMENTS

CONCOURS PERFORMANCE TOTALE AYRSHIRE

Pour être admissible, une vache devra avoir été exposée, s'être classée parmi les trois premières dans une section individuelle régulière. De plus, elle devra être enregistrée à un programme de contrôle laitier reconnu et aussi être classifiée.

POINTAGE:

1. Classement individuel:

1er -	200 points
2e -	150 points
3e -	100 points
Boni:	Grande championne - 50 points
	Grande championne de réserve - 25 points

2. Production:

La production combinée du M.C.R. (lait, protéine/gras) pour son meilleur record officiel de 305 jours. (Certificat de production)

3. Classification:

Le pointage obtenu lors de la dernière classification multiplié par deux. Nous demanderons aux exposants d'inscrire leur sujet dans cette section lors de la vérification des jugements et fournir les enregistrements et certificats de production.

BOVINS LAITIERS

SECTIONS: **215-AYRSHIRE** Juge : M. Michel Guay
216-HOLSTEIN M. Claudio Aragon
217-JERSEY A confirmer

P.S. Chacune des classes divisées est considérée comme étant une classe par définition et doit présenter un minimum de 3 têtes.

CLASSES:

1. GÉNISSE JUNIOR :
Née après le 1^{er} mars 2011.
2. GÉNISSE INTERMEDIAIRE :
Née le 1er décembre 2010 - 28 février 2011.
3. FEMELLE: Génisse senior
Née entre le 1er septembre 2010 - 30 novembre 2010.
4. FEMELLE 1 AN - ÉTÉ :
Née entre le 1er juin 2010 et le 31 août 2010.
5. FEMELLE: Génisse un an junior
Née entre le 1er mars 2010- 31 mai 2010.
6. FEMELLE 1 AN - INTERMÉDIAIRE :
Née entre le 1er décembre 2009 et le 28 février 2010.
7. FEMELLE: Femelle un an senior
Née entre le 1er septembre 2009- 30 novembre 2009.
8. FEMELLE DE DEUX ANS JUNIOR :
Née entre le 1er mars 2009 et le 31 août 2009.
9. FEMELLE: (2 ans).
Née entre le 1er septembre 2008 - 28 février 2009.
10. FEMELLE DE TROIS ANS JUNIOR :
Née entre le 1 mars 2008 et le 31 août 2008.

11. FEMELLE: (3 ans).
Née entre le 1er septembre 2007 – 28 février 2008.
12. FEMELLE: (4 ans).
Née entre le 1er septembre 2006 - 31 août 2007.
13. FEMELLE: (5 ans).
Née entre le 1er septembre 2005 - 31 août 2006.
14. FEMELLE: (Vache adulte).
Née avant le 1er septembre 2005.
15. PROGÉNITURE DE MÈRE : (Ruban)
(1 exhibit par exposant)
16. CLASSE DE GROUPE:
Les 3 sujets doivent être issus du membre éleveur (même préfixe) et ce dernier doit être propriétaire d'au moins 1 des 3 animaux présentés.
17. BEAUTÉ UTILITÉ (Ruban)

Le juge désignera le meilleur pis dans les classes 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14.
(Ruban)

Voici ci-après l'échelle de prix pour les sections de bovins laitiers:

Pour les classes de 1 à 7, 15-16 les primes sont :

1^{er} 120\$, 2^e 110\$, 3^e 100\$, 4^e 90\$, 5^e 80\$, 6^e 70\$, 7^e 65\$, 8^e 65\$, 9^e 65\$, 10^e 65\$ et tant qu'il y en aura.

Pour les classes 8 à 14, les primes sont :

1^{er} 185\$, 2^e 170\$, 3^e 155\$, 4^e 140\$, 5^e 125\$, 6^e 110\$, 7^e 100\$, 8^e 100\$, 9^e 100\$, 10^e 100\$ et tant qu'il y en aura.

⇒ **Les bannières seront comptabilisées suivant la grille standard.**